



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 17 juillet 2025

Objet : Approbation de plans de financement dans le cadre du fonds de concours 2025 relatifs à deux opérations : création d'un quai de transfert sur le site du Centre Technique Municipal et nettoyage/sécurisation du parking Saint François

Date de la convocation : 11 juillet 2025

Date d'affichage de la convocation : 11 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De Gentili Emmanuelle à Monsieur PIERI Pierre ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame LACAVE Mattea ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2022-2026 adopté en conseil communautaire le 26 septembre 2022;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2025 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) s'est engagée dans une démarche de partage des ressources communautaires, par la participation au financement de projets d'investissement communaux ;

Considérant le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2022-2026 a été adopté en conseil communautaire ;

Considérant que pour l'année 2025, la ville de Bastia sollicite la CAB pour l'attribution d'un fonds de concours pour deux types de projets :

- Construction d'un quai de transfert sur le site du Centre Technique Municipal ;
- Nettoyage et sécurisation du parking de Saint François

Considérant que pour le quai de transfert, les services du Centre Technique Municipal produisent des déchets issus de leurs activités (déchets verts, gravats, métaux, bois, terres de rue, ...) qui doivent être éliminés ou valorisés selon les filières de traitement appropriées ;

Considérant qu'afin de pouvoir diriger ces déchets rationnellement vers leur centre de traitement respectif, il est nécessaire de les rassembler dans des contenants adaptés et dédiés, afin de les transporter vers des sites de valorisation et/ou traitement ;

Considérant que cette rupture de charge est rendue possible grâce à la création d'une installation technique adaptée, appelée un quai de transfert ;

Considérant que pour le parking Saint François, ce terrain présente aujourd'hui une configuration hétérogène accueillant environ 80 places de stationnement :

- Des bâtiments en ruine : Plus ou moins démolis, ces vestiges nécessitent d'être déconstruits pour permettre l'aménagement du parking ;
- Des zones boisées : Le projet prévoit de conserver ces espaces naturels afin de créer un environnement agréable et de préserver la biodiversité.

Considérant la nature des travaux concernant :

- Nettoyage du site avec débroussaillage et abattage des arbres morts ;
- La démolition des ruines et l'évacuation des gravats ;
- Un terrassement de la zone pour créer une surface plane et stable, tout en prenant soin de préserver les arbres existants et de maintenir une surface perméable.

Considérant que ce projet permettra de transformer un site délaissé en un espace fonctionnel, comprenant :

- Une meilleure offre de stationnement avec un gain d'environ 60 places ;
- Des places de stationnement pour répondre aux besoins du quartier ;
- Un espace arboré et accessible à tous.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Paul TIERI

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** le plan de financement relatif à l'opération « Construction d'un quai de transfert sur le site du Centre Technique Municipal » selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en €HT
Création d'un quai de transfert sur le site du Centre Technique Municipal	150 000 €	Fonds de concours 2025 (50 %)	75 000 €
		Ville (50 %)	75 000 €
Total Dépenses	150 000 €	Total Recettes	150 000 €

Article 2 :

- Approuve le plan de financement relatif à l'opération « Nettoyage et sécurisation du parking de Saint François » selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en €HT
Nettoyage et sécurisation du parking Saint François	120 000 €	Fonds de concours 2025 (50 %)	60 000 €
		Ville (50 %)	60 000 €
Total Dépenses	120 000 €	Total Recettes	120 000 €

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours à hauteur de 135 000 € en vue de participer aux financements relatifs à la création d'un quai de transfert sur le site du Centre Technique Municipal et au nettoyage/sécurisation du parking Saint François et à signer tous les documents se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 24/07/2025


Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2025


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.